



COMMUNIQUÉ UN CGT CROUS

Repas à 1 € : une enveloppe budgétaire annoncée, mais des garanties indispensables sur les moyens humains

La CGT CROUS prend acte de l'annonce du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernant les arbitrages relatifs à la généralisation du repas à 1 €.

Le ministère annonce une enveloppe de 50 millions d'euros pour l'année 2026, destinée à accompagner cette mesure, ainsi qu'un engagement sur un accompagnement en emplois, dont le volume reste à préciser.

Une avancée budgétaire... obtenue sous pression

La CGT CROUS considère que cette annonce budgétaire constitue un premier signal, qui confirme que la généralisation du repas à 1 € ne peut être mise en œuvre sans compensation financière de l'État. C'est une reconnaissance importante : la restauration universitaire est bien un service public social essentiel.

Toutefois, la CGT CROUS s'interroge d'ores et déjà sur la suffisance réelle de cette enveloppe, au regard des coûts constatés sur le terrain, des contraintes de production, de l'inflation, des investissements nécessaires et surtout des moyens humains indispensables pour garantir la qualité du service et la sécurité des sites.

Cependant, cette annonce est aussi la preuve que la mesure ne peut être imposée au réseau des œuvres sans moyens, au risque de dégrader gravement le service rendu aux étudiants et les conditions de travail des personnels.

La CGT CROUS demande également que la mise en œuvre de cette enveloppe de 50 millions d'euros fasse l'objet d'un suivi transparent et rigoureux, piloté au niveau national par le CNOUS. Il est indispensable que l'utilisation de ces crédits soit clairement tracée, évaluée et répartie selon les besoins réels des CROUS, afin d'éviter toute sous-compensation, toute inégalité territoriale ou toute charge supplémentaire reportée sur les budgets propres des établissements. La CGT exige que les organisations syndicales soient informées régulièrement de la consommation de ces crédits et des modalités de répartition retenues.

Des inquiétudes majeures sur la faisabilité

La CGT CROUS alerte depuis des mois sur les conséquences d'une généralisation du repas à 1 € sans anticipation sérieuse :

- saturation des restaurants universitaires,
- gestion des flux et sécurité des files d'attente,
- tensions sur les métiers de la restauration,
- aggravation de la pénibilité,
- hausse des risques professionnels et psychosociaux,
- dégradation de la qualité des repas et des conditions de production,
- risque d'incidents sociaux sur les sites, dans un contexte où les difficultés sont immédiatement exposées sur les réseaux sociaux.

Le réseau ne peut pas « pousser les murs ». Il ne peut pas non plus absorber une telle réforme sans recrutements rapides et massifs.

Les emplois : la question centrale

La CGT CROUS prend acte du principe d'un accompagnement en emplois, mais rappelle que tout dépendra du volume réel des créations de postes et de la capacité à recruter immédiatement.

Nous exigeons :

- une annonce rapide et chiffrée des moyens humains,
- un relèvement du plafond d'emplois,
- des recrutements pérennes et non précaires,
- des moyens permettant de préserver la qualité du service et la santé des agents.

Un service social universel doit être financé à 100 % par l'État

Le ministère reconnaît lui-même que la restauration universitaire évolue vers un service social universel. La CGT CROUS rappelle qu'un service universel ne peut être financé sur le dos des personnels, ni sur des équilibres internes du réseau.

Cela implique une obligation : la compensation intégrale par l'État, sur la durée, et avec des moyens suffisants.

Une vigilance totale sur l'avenir du réseau des œuvres

Dans un contexte où certains rapports et orientations politiques évoquent régulièrement des scénarios de réorganisation, de décentralisation ou d'externalisation, la CGT CROUS réaffirme son attachement au maintien d'un réseau national CROUS/CNOUS fort, garant de l'égalité de traitement des étudiants sur tout le territoire.

La CGT CROUS restera mobilisée

La CGT CROUS poursuivra son action pour obtenir :

- des moyens financiers pérennes,
- un plan national d'emplois à la hauteur,
- un cadrage national protecteur,
- et le respect des conditions de travail et de la santé des agents.

La solidarité étudiante ne doit pas se faire au détriment des personnels.